



CODESRIA

12th General Assembly
Governing the African Public Sphere

12e Assemblée générale
Administrer l'espace public africain

12a Assembleia Geral
Governar o Espaço Público Africano

ةي عمجل ةي مومعلا ةي ناثلا رشع
حكم الفضاء العام الإفريقي

**La démocratie est elle exportable ?
Sur les origines de la démocratie**

**Chenntouf Tayeb
Université d'Oran**



07-11/12/2008
Yaoundé, Cameroun

« La lutte entre l'universalisme européen et l'universalisme universel est bien la lutte idéologique centrale du monde contemporain ... (I. Wallerstein. L'universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence. Editions Démopolis, Paris, 2006, p5)

Depuis la décennie 1980-1990, la sphère publique est dominée par la question de la démocratisation. Elle l'est aussi bien dans le domaine des compétitions et des transformations politiques que dans celui des débats et des recherches académiques.

Les seconds comme les premiers sont devenus plus complexes depuis que des organisations internationales (ONU, BM, UE, OTAN, G8), des Etats (Europe et Etats Unis) et des organisations non gouvernementales (AI, HRW, RSF, FIDH) ont adopté et appliquent des politiques vigoureuses d'ingérence particulièrement en Afrique et dans le monde arabe.

Absentes avant 1989, ces politiques prennent la forme humanitaire, de promotion des droits de l'Homme et d'exportation de la démocratie au nom de l'universalisme.

Près d'une vingtaine d'années plus tard, le temps des bilans est arrivé. Ils sont doublement justifiés. Les réussites incontestées de démocratisations consolidées sont peu nombreuses, voire inexistantes. D'autre part, le désarroi est théorique et touche l'ensemble de la communauté des chercheurs ; il affecte les soubassements théoriques et mêmes des Democratization Studies, de la transitologie et de l'universalisme de la démocratie ;

La communication évalue les résultats des politiques d'exportation des droits de l'homme et de la démocratie. Elle est aussi bien concrète (comment résoudre les problèmes politiques de nos pays) que théorique (contribution au débat actuel sur la démocratie).

L'hypothèse retenue reprend l'idée que, loin d'implanter les droits de l'homme et d'accélérer les démocratisations, les politiques d'exportation des premiers comme des seconds aboutissent à leur délégitimation et deviennent elles mêmes un obstacle supplémentaire. Le constat permet alors d'entamer une réflexion sur la nature de la construction démocratique.

1. De l'ingérence humanitaire à l'exportation de la démocratie

Sans remonter à des antécédents historiques¹ ou plus récents (guerre du Biafra en 1967, accords d'Helsinki en 1975), le droit d'ingérence devient une norme des relations internationales à la fin de la décennie 1980-1990 avec la chute du mur de Berlin en 1989.

Il est humanitaire puis s'étend aux droits de l'homme et à la conditionnalité politique. Après les attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis font de la promotion de la démocratie un des fondements de leur politique étrangère et de sécurité nationale.

L'ingérence a des origines multiples : organisations internationales et régionales, organisations non gouvernementales, Etats.

1.1. Les organisations internationales

A la fin de la guerre froide, la dimension politique des relations internationales s'affirme pour se transformer en conditionnalité dans les relations entre les pays du nord et du sud. Le sommet France-Afrique de La Baule au mois de juin 1990, l'assemblée générale de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international au mois de septembre 1989, l'accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 et le rapport sur le développement humain de 2002 mettent l'accent sur la nécessité d'un gouvernement démocratique. Les réunions périodiques du G8 et de l'OTAN réaffirment régulièrement le même objectif.

Abandonnant les principes de souveraineté nationale et de non ingérence inscrits dans la charte depuis 1945, les Nations Unies font de la promotion de la démocratie un élément clé de sa nouvelle orientation. Les Etats « faillis » ou « effondrés » font l'objet de multiples interventions ponctuelles ou plus durables.

Le fondement juridique invoqué se trouve dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1945. Selon l'article 21, paragraphe 3, « la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

Le conseil de sécurité, avec la fin de la guerre froide, se sent plus libre pour autoriser une intervention humanitaire en cas de menace constatée en vertu du chapitre 7 de la charte. Il prévoit plusieurs mesures dont l'organisation d'élections avec plusieurs candidats suivies par le

retrait des troupes des Nations- Unies. Après les attentats du 11 septembre 2001, les Nations Unies deviennent des institutions parmi les plus importantes de la « guerre contre le terrorisme » La mise en tutelle des Etats « effondrés » ou « faillis » est d'abord pensée par des intellectuels en Grande Bretagne et aux Etats-Unis. L'historien Niall Ferguson, par exemple, l'invoque pour pallier à la mauvaise gouvernance² « Le problème au Libéria, comme dans tous les pays subsahariens, écrit-il, est tout simplement dans le mauvais gouvernement :des dictateurs corrompus et sans loi, dont la conduite rend le développement impossible et encourage l'opposition politique à s'exprimer sous forme de guerre civile. Ces pays ne se corrigent pas d'eux-mêmes .Ils ont besoin que soit imposée une sorte d'autorité extérieure »

La théorie des Etats « faillis » ou « effondrés » qui inspire de nombreux travaux de transitologie,est reprise par les Nations Unies pour mener des opérations de « gouvernement transitoire » dans des pays ou l'Etat est considéré comme inexistant. C'est le cas au Timor, Cambodge, Haïti, Kosovo, République démocratique du Congo.

Les Nations Unies acceptent également d'assurer provisoirement l'administration d'Etats en « faillite » qui ne retrouveraient leur souveraineté qu'après avoir été « démocratisées ». C'est l'objectif de leurs interventions en Afghanistan et en Irak.

Sensiblement aux mêmes dates, les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avancent le concept de « bonne gouvernance » comme un préalable au développement et, parallèlement, comme une conditionnalité de l'aide aux pays les moins avancés. Dans son fameux rapport de 1989, la Banque mondiale lie la libéralisation économique et la légitimité du pouvoir en défendant les mérites du « meilleur gouvernement qui exige un renouveau politique ».

Pour la Banque mondiale, « les règles et les processus qui gouvernent l'exercice de l'autorité au nom d'un électorat, comprennent le choix et le remplacement de ceux qui exercent l'autorité. Dans le cas de la gouvernance publique, ce processus se déroule entre deux acteurs, qui sont pour simplifier, le peuple (les citoyens) et le gouvernement. La gouvernance publique est satisfaisante lorsque ce processus inclut tout le monde et lorsque le public peut demander des comptes à ceux qui font les lois et à ceux qui les appliquent »³

Les niveaux de la « bonne gouvernance »et ses éléments sont définis pour leur part dès 1992⁴ et 1994⁵. Les trois niveaux sont l'Etat (les pouvoirs législatif et judiciaire, les services publics et l'armée) chargé de créer un environnement politique et légal propice au développement, le

secteur privé (entreprises petites et grandes) pour fournir des emplois et des revenus ; enfin la société civile (ONG, Organisations féminines, groupes religieux et citoyens) qui assure les interactions politiques et sociales. »⁶.

Quant aux éléments fondamentaux de la « bonne gouvernance », ils comprennent l'existence d'un Etat de droit, la démocratie, la transparence et la responsabilité dans la vie publique et privée, la participation à la gestion et la décentralisation de la prise de décision, la gestion rigoureuse des ressources publiques, un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché, la lutte contre la corruption.

1-2. Les organisations non gouvernementales

Autres acteurs de l'exportation des droits de l'homme et de la démocratie : les organisations non gouvernementales ; elles participent, après 1945, à la guerre froide avant de connaître un tournant majeur avec la chute du mur de Berlin en 1989.

Les ONG sont créées dans le sillage de la charte des Nations Unies. En effet, son article 71 prévoit des consultations entre le Conseil économique et social et des « ONG qui s'occupent de questions relevant de sa compétence ». C'est un député britannique, Peter Berenson, qui est à l'origine d'Amnesty International en 1961. Elle assure la défense des prisonniers politiques emprisonnés, soumis à la torture ou assassinés en raison de leurs opinions politiques ou religieuses. Human Right Watch naît, pour sa part, en 1978, sous le nom d'Helsinki Watch. Elle contrôle la manière dont les pays du bloc soviétique respectent leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme contenus dans les accords d'Helsinki. En 1988, les nombreux comités Watch existant dans le monde se regroupent pour former Human Right Watch.

La croissance des ONG est exponentielle après la fin de la guerre froide. De plus elles réorientent leurs activités vers les pays du sud. Elles seraient au nombre de 220 dans les pays industrialisés dans le domaine de l'aide au développement et contribuent à 8% environ de l'aide publique⁷ Toutes catégories confondues, leur nombre s'élèverait à 38000 selon l'union des associations internationales⁸. Théoriquement, les ONG sont apolitiques et doivent être indépendantes et neutres dans leurs activités. En réalité, elles sont proches des Etats. Yves Dezalay et Bryant Garth montrent bien comment le mouvement des droits de l'homme s'est institutionnalisé aux Etats-Unis. Les grandes ONG sont dirigées par une « élite des droits de l'homme » qui agissent en symbiose avec le pouvoir étatique »⁹. Toujours aux Etats-Unis, leur

financement provient de l'USAID, du Département d'état et du Congrès .Le secteur privé ne participe aucunement à leurs activités. A titre d'exemple, en 2002, le budget de 655 millions de dollars de l'USAID à l'Egypte, 25 millions de dollars sont consacrés à la promotion de la démocratie destinés à l'équipement informatique du Parlement et à l'amélioration de la prise de décision judiciaire. Aucun des acteurs locaux des droits de l'homme n'a reçu de financement.¹⁰.

Les ONG favorisent l'ingérence au nom de la défense des droits de l'homme en défendant la liberté d'expression, la liberté de la presse, les droits des femmes et des minorités. Elles interviennent de manière indirecte dans le domaine de la démocratisation en apportant leur appui aux partis politiques, aux syndicats, aux journalistes, aux associations et de manière générale à la société civile. Elles cherchent également à agir auprès des opinions publiques et des Etats de leur pays d'origine et dans les pays du sud.

Il faut mettre à part la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui siège à Genève et l'International Crisis Group qui est un organisme spécialisé dans les études sur la prévention et la résolution des conflits. Composé d'experts de haut niveau (anciens ministres, diplomates, anciens militaires, universitaires, journalistes....), son financement est assuré pour partie par les Etats. Leurs travaux sont appréciés et font l'objet d'une diffusion systématique par la presse.

1.3. La France

Tous les Etats ne pratiquent pas l'ingérence, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Certains, comme le Canada, l'Autriche et les Pays scandinaves sont favorables à la diplomatie morale. D'autres comme la France, sont pragmatiques

Le concept d'ingérence humanitaire est théorisé dans ce pays à la fin des années 1980 par Mario Bettati, professeur de droit et Bernard Kouchner homme politique. Ses défenseurs la justifient au nom d'une morale de l'urgence. Inconnue avant 1988, elle devient un thème obligé des ouvrages consacrés aux relations internationales. L'ingérence, en droit international, désigne l'immixtion « sans titre, d'un Etat ou d'une ONG dans les affaires intérieures des Etats »¹¹. Elle fait fi de la souveraineté nationale de ces Etats.

L'ingérence démocratique naît, pour sa part de « l'universalité des droits de l'homme qui autorise la communauté internationale à demander aux gouvernements des comptes sur la manière de traiter leurs sujets »¹². Le groupe d'intellectuels qui fondent la revue Droit d'ingérence défend l'idée que le « droit naturel » demande le respect de certaines normes de

comportements universels. Les défenseurs des droits de l'homme ont, dans cette perspective, non seulement le droit d'intervenir, mais aussi le devoir de le faire.

La politique des gouvernements français est plus prudente et surtout plus pragmatique. La conditionnalité politique ou conditionnalité démocratique fait son apparition au sommet franco-africain de La Baule le 20 juin 1990. François Mitterrand président de la République déclare que « La France liera son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis vers plus de liberté »¹³. Il demande également la poursuite du processus électoral en Algérie en janvier 1992. Son successeur, J. Chirac est moins convaincu de l'efficacité de toute conditionnalité qui devient une caution à une « démocratie de façade ». Il déclare le 18 juillet 1996 à Brazzaville que la France doit « repenser, dans un esprit de tolérance et d'humilité » son accompagnement de l'Afrique sur le « chemin de la démocratie ». Nous n'avons pas ajouté t-il, à lui donner de leçon....La démocratie est un état d'esprit....C'est le fruit d'un long apprentissage »¹⁴. En visite officielle en Tunisie, il privilégie le niveau de vie au détriment des droits et des libertés.

L'actuel Président de la République, Nicolas Sarkozy, annonce au cours de sa campagne électorale une diplomatie centrée sur les droits de l'homme et la démocratie. Il fait entrer dans le gouvernement Bernard Kouchner, un des initiateurs de l'ingérence humanitaire et crée un Secrétariat d'état chargé spécialement des droits de l'homme. Après la mort de 10 parachutistes français en Afghanistan en août 2008, il réaffirme son engagement. « Ma détermination est intacte, déclare-t-il. La France est résolue à poursuivre la lutte contre le terrorisme, pour la démocratie et la liberté »¹⁵.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, la politique française est moins ambitieuse. La stratégie interministérielle adoptée en décembre 2006 la définit comme « un secteur d'intervention qui se déploie autour de la refondation de l'Etat » Elle est aussi une approche qui doit être appliquée à toutes les politiques sectorielles, favorisant leur appropriation et leur efficacité en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »¹⁶.

Extensive et dynamique, la bonne gouvernance inclut non seulement tous les acteurs (institutions, secteur privé, société civile), tous les niveaux (du local au global), tous les domaines et les questions de sécurité mais aussi leur interaction. Cependant, la bonne gouvernance est un élément de l'octroi de l'aide sans pour autant être l'instrument d'une conditionnalité automatique. Le partenariat est recherché aussi bien pour la définition des instruments d'évaluation de la gouvernance que celle des instruments de l'aide^{16 bis}. (16 bis)

1.4. Les Etats-Unis

Les Etats-Unis, tiraillés depuis leur naissance entre l'isolationnisme et l'interventionnisme, deviennent progressivement le premier promoteur des droits de l'homme et de la démocratie. Les attentats du 11 septembre 2001 du World Trade Center à New York, accélère le processus qui aboutit au projet du Grand Moyen Orient (Great Middle East) Dès les années 1980, en pleine guerre froide, Ronald Reagan tourne le dos au réalisme classique au profit d'une mission américaine tournée vers l'exportation des « justes valeurs dans le reste du monde ». C'est dans un discours de juin 1982 que le Président américain avance l'idée d'une « croisade pour la liberté qui engagera la foi et le courage de la prochaine génération »¹⁷.

Après une période de réalisme sous la présidence de Bush père, Bill Clinton reprend le projet de répandre les libertés et les droits de l'homme dans le monde. Le document rédigé par le conseil de sécurité nationale en 1996 montre bien l'ampleur et les différentes intrications de la stratégie de diffusion de la démocratie. « Promouvoir la démocratie fait plus que satisfaire nos idéaux. Cela avance nos intérêts, parce que nous savons que, plus les démocrates sont nombreux, meilleure est notre situation et celle de la communauté internationale. Les démocraties créent des marchés libres qui multiplient les opportunités économiques, fournissent des partenaires commerciaux plus stables et sont beaucoup moins susceptibles de se faire la guerre l'une à l'autre que d'autres régimes. »

Le document précise plus loin : « plus la démocratie et la libéralisation politique s'imposeront dans le monde, notamment dans les pays d'importance stratégique pour nous, plus notre nation sera en sécurité et plus notre peuple sera susceptible de prospérer. »¹⁸.

Après l'arrivée de G.W.Bush, l'administration américaine développe des idées plus radicales qui aboutissent au projet du Grand Moyen Orient après les attentats du 11 septembre 2001. La politique étrangère des Etats-Unis dans la région est formulée autour de la démocratisation.

Pour les néo-conservateurs, la « guerre contre le terrorisme » ne se limiterait pas à la lutte contre Al Qaïda, elle demande aussi la construction de « sociétés libres ». Dans un discours à West Point, en Mai 2002, G.W.Bush annonce « Les exigences de la liberté s'appliquent pleinement à l'Afrique et l'Amérique latine, ainsi qu'au monde islamique dans son ensemble. Les peuples des nations islamiques veulent et méritent les mêmes libertés et opportunités que les peuples de toutes nations et leurs gouvernements devraient écouter leurs aspirations »¹⁹.

En décembre 2002, Colin Powell, à la tête du Département d'état, rend public le programme Middle East Partnership Initiative (MEPI) dans une conférence faite dans le cadre du think tank conservateur Heritage Foundation. G.W. Bush formule lui-même, en les reprenant à son compte, les orientations de la promotion de la démocratie (A Forward Strategy of Freedom) devant le National Endowment for Democracy, en novembre 2003. Il présente officiellement au début de l'année 2004, sa politique au Moyen Orient après l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak. L'objectif est de recomposer la région à travers l'économie, la politique et l'éducation dans une perspective de démocratisation.

A partir de 2004, la diplomatie américaine s'emploie à faire partager sa politique par ses alliés européens. Le dialogue se déroule lors d'une rencontre du G8, du sommet Etats-Unis – Union Européenne et une réunion de l'OTAN. Le projet de Grand Moyen Orient juge insuffisante l'approche des problèmes de la région en termes de questions économiques ni même de droits de l'homme et de bonne gouvernance. Une place centrale est accordée à la démocratisation. Le projet « Broader Middle East and North Africa » issu des discussions est adopté au sommet de Sea Island (juin 2004)

L'ingérence qui était, au départ, humanitaire s'est élargie aux libertés et aux droits de l'homme. Avec le projet de Grand Moyen Orient, elle devient démocratisante.

2. La délégitimation de la démocratie

Près d'une dizaine d'années plus tard, quels sont les résultats de ces conditionnalités et de ces politiques d'exportation de la démocratie ? L'état des lieux en 2008, révèle un paradoxe : non seulement les régimes autoritaires perdurent mais, de plus, la démocratie est délégitimée aussi bien en Afrique du nord que dans les pays exportateurs. De manière plus significative encore, les démocratisations imposées sont devenues elles mêmes un obstacle sérieux à la démocratisation.

2.1. Les régimes autoritaires face à la démocratie

Les régimes autoritaires réagissent de manière abrupte à l'annonce du projet de Grand Moyen Orient. Des réformes sont néanmoins entamées sans que celles-ci ne soient directement issues du projet américain. Elles n'entament pas sérieusement la nature autoritaire de la plupart des régimes.

Les réactions du président égyptien, Hosni Moubarak, sont représentatives de l'attitude des Chefs d'état de la région. Il plaide pour la stabilité de la région qui, autrement verserait dans l'anarchie. Le statu quo et l'immobilisme sont présentés comme un moindre mal. A la veille d'une rencontre avec W.G.Bush, il déclare : « c'est soit nous soit le chaos ». Pour Hosni Moubarak, « la liberté et la démocratie instantanée peuvent avoir l'effet d'un séisme dans un pays. Que se passerait-il si une majorité d'extrémistes l'emportait au parlement ? La tragédie algérienne dure depuis douze ans. Nous ne laisserons pas imposer de l'extérieur des formules qui nous poussent vers le naufrage et l'anarchie. Nous connaissons nos pays mieux que quiconque. » Il conclut en recommandant « d'éviter de tomber dans un tourbillon de violence qui nous emporterait nous et nos voisins »²⁰.

Face à la levée de bouclier général, le projet de Grand moyen Orient qui devait être étudié au sommet de la Ligue des Etats arabes en 2004 est renvoyé à celui de 2005.

Le résultat le plus immédiat est l'adoption par toute la classe politique de la « rhétorique démocratique » alors que les questions de la bonne gouvernance font l'objet de nombreux séminaires, ateliers et colloques.

Les deux thèmes de la démocratie et de la réforme surgissent et occupent une place importante dans le discours politique. Ils sont même incontournables sans cependant connaître de traduction concrète. Ils ne s'adressent pas à la société et aux citoyens mais aux organisations internationales comme l'ONU, la Banque mondiale, l'Union Européenne et aux Etats promoteurs des droits de l'homme et de la démocratie.

La bonne gouvernance fait l'objet d'une réflexion plus intense. Des organismes locaux initient des débats sur la question comme le montrent quelques exemples. En Algérie, en février 2007, le Conseil national économique et social, en collaboration avec la Banque mondiale, organise un colloque sur « les liberté économiques, gouvernance et pauvreté ». Les experts invités prennent acte du déficit en matière de gouvernance dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient, surtout dans sa dimension politique, économique et institutionnelle et mettent l'accent sur le rôle de la bonne gouvernance dans le développement²¹. En février 2006, la société financière internationale se réunit avec le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) et le forum des chefs d'entreprise (FCE) pour discuter des principes de gestion conformes à l'éthique et la déontologie. L'objectif à terme serait de doter l'Algérie d'une charte de bonne gouvernance des entreprises²².

Après une période d'euphorie et d'ouverture politique, les régimes autoritaires s'accommodent du nouveau contexte mondial (4). Aucune d'entre eux ne se démocratise véritablement. La phase effective de libéralisation a bien lieu mais elle n'est suivie ni par la poursuite de la démocratisation et encore moins, une consolidation de la démocratie. L'ouvrage de Béatrice Hibou, d'inspiration foucauldienne, analyse les procédures de la répression en Tunisie qui aboutissent à l'obéissance²³.

Une étude intitulée « Réforme arabe et Assistance étrangère : les leçons du Maroc » est conduite en 2007 par le centre d'études stratégiques de Washington pour évaluer l'expérience du pays dans le domaine des réformes économiques et culturelles. Elle prend note des réformes engagées mais souligne que « seul le temps dira si le pays avance suffisamment vite en la matière. Il est encore trop tôt, ajoute l'étude, pour qualifier les réformes adoptées par le Maroc de « success story ». Les principaux indices de succès se manifesteront dans les années à venir ». Elle conclut que « la réforme doit être accompagnée d'une véritable volonté de changement à l'intérieur du pays »²⁴.

Plus tout à fait autoritaires, pas démocratisées pour autant, tel semble l'état des lieux. Les concepts qui cherchent à rendre compte de cette situation sont nombreux. Celui d'autoritarisme pluraliste est le plus fréquent. L'ouvrage de Fareed Zakaria sur « les démocraties illibérales »²⁵, c'est-à-dire des démocraties sans liberté, centrées uniquement sur le vote, inclut les résultats de l'exportation de la démocratie et suscite des polémiques aux Etats-Unis.

Impressionné par la résistance et les stratégies de survie des Etats autoritaires, Daniel Brumberg met l'accent sur les stratégies et les institutions que les leaders arabes mettent en œuvre pour éviter le défi inhérent à toute réforme politique et économique importante²⁶. Il caractérise les régimes « d'autocratie pluraliste »²⁷. Son ouvrage est une des rares autocritiques d'une génération de chercheurs américains et européens. Un ancien premier ministre algérien fait le constat que « ceux qui sont au pouvoir ne veulent pas des réformes et ceux qui veulent des réformes ne sont pas au pouvoir »²⁸, lors du Congrès annuel de l'association Arab Initiative Reform au Caire en 2007.

2.2. Exportation de la démocratie et nationalisme

La transformation des régimes autoritaires est rendue encore plus hypothétique lorsque la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ignore les identités et les nationalismes. Les

démocratisations forcées deviennent étrangères, sont assimilées à une occidentalisation et associées à un contrôle extérieur .L'exacerbation du nationalisme en fait une valeur commune .Il est mobilisé par les Etats autoritaires, les islamistes radicaux et discrédite les démocrates.

Les régimes autoritaires apparaissent comme le rempart ultime face aux pressions, ingérences et interventions extérieures

L'Algérie, entre 1992 et 1997 en est un bon exemple. L'arrivée de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, le rééchelonnement de la dette et l'application d'un plan d'ajustement structurel sont appréhendés par l'opinion publique comme des atteintes intolérables à la dignité et à la souveraineté nationale²⁹.

La visite d'une commission internationale d'enquête présidée par l'homme politique portugais Adolfo Soares est suivie attentivement et ses conclusions relativement modérées critiquées. Mais, c'est surtout l'intervention de l'association catholique italienne San Egidio qui organise la rencontre des partis opposés à l'arrêt du processus électoral en janvier 1992 qui déchaîne les passions contre l'ingérence étrangère.

Le Front des forces socialistes tente pendant plusieurs années d'internationaliser la crise algérienne pour faciliter les pressions et la recherche d'une solution .Il rencontre peu d'échos en Algérie.La presse dénonce les rapports périodiques de Amnesty International, Human Right Watch, Reporter sans frontières³⁰.

Avec moins de force sans doute, les réactions sont les mêmes dans les autres pays ou les régimes autoritaires se présentent volontiers comme les défenseurs intransigeants de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Ils le font d'autant plus aisément que la mémoire de la colonisation et des luttes pour l'indépendance est encore vive. La nostalgie du nassérisme en Egypte et de l'arabisme dans toute la région rappellent les confrontations récentes avec les puissances étrangères.

Les islamistes radicaux proclament la défense de l'identité par le recours au passé et à la tradition (charia).Ils dénoncent tout mimétisme et toute importation de modèle étranger. Les francophones sont déclarés « hizb frança », parti de la France, donc parti de l'étranger. Leur message s'inscrit délibérément dans la prophétie auto- réalisatrice de Samuel Huntington. L'enjeu est bien pour eux une guerre des civilisations. Les deux protagonistes se légitiment l'un l'autre.

Ces affrontements idéologiques laissent peu de place aux défenseurs locaux des droits de l'homme et de la démocratie. Dénoncés comme des agents de l'étranger, ils hésitent à

promouvoir les idées de liberté. L'administration américaine, au Caire, éprouve beaucoup de difficulté à distribuer l'aide destinée à la société civile. Le MEPI est contraint de renoncer à passer par les ambassades américaines et d'avoir ses propres représentants locaux pour trouver des partenaires. De nombreux intellectuels sont réticents face aux politiques d'exportation des droits de l'homme et de la démocratie. Ils sont alors marginalisés et contraints de fait au silence. La force du nationalisme est confirmée par toutes les enquêtes sociologiques. En 2004, l'institut de sondage Zogby International demande aux citoyens de six pays arabes si leur attitude envers les Etats-Unis était influencée par leur sentiment sur les valeurs ou la politique étrangère américaine, un pourcentage important des sondés répondent que c'est la politique étrangère américaine qui joue un rôle majeur. A la question ouverte sur ce qui leur venait à l'esprit lorsqu'ils songeaient à l'Amérique, la réponse la plus fréquente est « politique étrangère injuste ». De la même manière, le Sous secrétariat d'Etat à la diplomatie publique et aux affaires publiques échoue dans la mission qui lui est dévolue. Selon Karen Hugues, titulaire du poste, il s'agit de créer une communauté de valeurs et d'intérêts à travers le monde, isoler et marginaliser les extrémistes tout en redorant l'image des Etats-Unis.

Pour cela, une campagne médiatique soutenue est menée par le biais de la télévision Al Hurra et Radio Sawa, un magazine (Hi Magazine) en langue arabe financés par le Département d'Etat pour diffuser parmi les jeunes la culture et le style de vie américains. Un programme d'échanges de jeunes est lancé.

Toutes ces activités n'améliorent pas l'image des Etats-Unis au Moyen orient et en Afrique du Nord. Le rapport de mai 2006 du Government Accountability Office souligne la faiblesse des résultats obtenus dans ces différents domaines.

2.3. La délégitimation de la démocratie dans les pays exportateurs

L'exportation de la démocratie a enfin des conséquences dans les pays exportateurs eux-mêmes. Moins analysées, elles participent néanmoins à la délégitimation de la démocratie. Aux Etats Unis, le Patriot Act contient des dispositions sans précédent du point de vue des libertés publiques et individuelles. Il est à l'origine de polémiques entre ses partisans et les défenseurs des droits de l'homme. De manière plus générale, les démocratisations forcées soulèvent des questions éthiques et politiques.

Le Patriot Act³¹, adopté par le Congrès le 26 octobre 2001, autorise l'arrestation, la déportation et la mise à l'isolement des suspects. En outre, il supprime l'autorisation du juge pour procéder à des perquisitions, des écoutes téléphoniques ou contrôler le courrier et les communications par Internet.

De nouvelles propositions d'amendement visent, en 2003, à autoriser la CIA à espionner les citoyens américains en échappant au contrôle des magistrats (Patriot Act 2)

La prolongation de la loi qui est venue à terme débute en juillet 2005 mais se heurtent à de fortes résistances. Elle est prolongée de cinq semaines jusqu'au 3 février 2006 puis, à nouveau cinq semaines jusqu'au dix mars 2006. Le nouveau texte rend permanentes quatorze des seize dispositions qui ont expiré le 10 mars 2006. Les deux autres sont prolongées pour 4ans. Suite aux attentats du 11 mars 2004 à Madrid, l'Union Européenne adopte des procédures aussi exorbitantes que celles prévues dans le Patriot Act. Celui-ci est vigoureusement dénoncé aux Etats-Unis comme une menace pour la démocratie et une érosion sérieuse des droits humains. L'American Civil Liberties Union (ACLU) intervient dès le début de la discussion du texte en 2001 pour tirer la sonnette d'alarme, appeler à la vigilance et à la résistance. Pour l'Union, l'appareil législatif existant suffit amplement pour lutter contre le terrorisme. Les associations de bibliothécaires et de libraires indépendants demande la révision de la section 215 qui permet au Fédéral Bureau of Investigations (FBI) de s'informer sur ce que lisent les citoyens ou ce qu'ils empruntent à la bibliothèque pour les besoins d'une enquête terroriste.

De leur coté, Amnesty International (A.I.) et Human Right Watch (H RW) mènent campagne sur tout le territoire américain contre les conditions dans lesquelles les étrangers ont été arrêtés à la suite des attentats du World Trade Center puis détenus ou expulsés. Ils protestent aussi contre les conditions dans lesquelles les prisonniers arrêtés à la suite de l'invasion de l'Afghanistan sont détenus dans l'île de Guantanamo à Cuba.

Enfin, le secrétaire général des Nations Unies, Koffi Anan, déclare au sommet de Davos, le 23 janvier 2004 : »La guerre contre le terrorisme peut parfois aggraver ces tensions et faire naître des préoccupations en ce qui concerne la protection des Droits de l'homme et des libertés civiles »³²

Parallèlement, les débats prennent une tournure éthique et politique. Ils se déroulent dans les medias, l'édition, les Think Tanks et les universités.

Les controverses américaines gravitent autour de l'orientalisme et l'islamologie et de la politique étrangère américaine en Afrique du Nord et au Moyen orient.

Les travaux et les interventions dans la presse de Bernard Lewis et de Fouad Ajani suscitent de nombreuses réponses critiques. Martin Kramer publie un livre polémique³³ à l'adresse de la Middle East Studies Association (MESA) et met en cause les spécialistes américains des sciences sociales qui ont travaillé sur le monde arabo-musulman ces dernières décennies, notamment la persistance des régimes autoritaires et de l'islamisme. Le monde académique serait contaminé par le « politiquement correct » et le « gauchisme universitaire ».

La légitimité de l'intervention démocratisante est elle-même mise en question. Plusieurs chercheurs et éditorialistes, favorables au départ à la politique étrangère de G.W.Bush, prennent leur distance devant ses résultats. Stanley Hoffman, Immanuel Wallerstein, Noam Chomsky interviennent dans les débats pour souligner les paradoxes de l'attitude américaine.

Le premier dilemme est celui de la contradiction entre la fin et les moyens. C'est par des pressions de toutes sortes, la guerre et dans certains cas, l'occupation que les Etats-Unis et les acteurs externes des démocratisations sont sensés offrir la démocratie dans les pays où ils interviennent. L'éthique démocratique pousse à se demander si les démocrates peuvent imposer la démocratie par la voie de la violence et des armes. Régime pacifique de règlement des conflits, la démocratie peut-elle recourir à la violence et la force sans se délégitimer du même coup ?

Le second dilemme est connu des spécialistes depuis longtemps. Il se résume dans la difficulté pour une grande puissance soucieuse de ses intérêts géopolitiques et sécuritaires de mener une « politique vertueuse ». Les démocratisations sont poursuivies en même temps que les Etats-Unis et d'autres pays multiplient les interventions extérieures.

La dernière question éthique et politique est soulevée par de nombreuses associations des droits de l'homme qui demandent un fonctionnement démocratique dans les pays exportateurs de démocratie eux-mêmes. C'est le sens de la démarche effectuée en France en 2007. Lors d'une rencontre des ONG avec le Président de la République, le 5 juin, la LDH, le CRID, la FIDH, le CCDF et Amnesty International expriment leur position commune sur les droits, la sécurité et la bonne gouvernance. Elles demandent au gouvernement français de renoncer aux conditionnalités macro-économiques et de demander à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international de le faire comme l'ont fait le Royaume Uni et la Norvège. Elles soulignent par ailleurs le fait que la bonne gouvernance doit s'appliquer à l'élaboration de la politique extérieure française car

« l'implication du parlement et le contrôle citoyen » sont des signes de vitalité démocratique. au Nord comme au Sud »³⁴.

3. Naissance et histoire de la démocratie

L'impasse n'est pas seulement politique avec l'échec de l'imposition de la démocratie par les acteurs externes. Elle est aussi théorique.

La transitologie fait peu cas des tensions et des apories de la démocratisation et de la démocratie. Leur prise en compte permettrait d'analyser de manière historique-concrète l'avènement de la démocratie. Dans cette perspective, et en s'en tenant aux problèmes soulevés par l'exportation de la démocratie, les deux questions de l'Etat et de la Nation surgissent.

3.1. Origines internes et externes de la démocratie

Le débat sur les origines internes ou externes de la démocratie agite la communauté des chercheurs dès la naissance de la transitologie. Elle privilégie d'abord les premières avant de se tourner vers les secondes. La chute du mur de Berlin en 1989 constitue, sans que cela ne soit clairement explicité, un tournant. Les travaux prenant acte de l'interventionnisme actif en faveur des droits de l'homme et de la démocratie donnent la priorité au contexte externe. La thèse diffusionniste qui a longtemps prévalu semble aujourd'hui abandonnée. Elle persiste, dans des approches favorisées par la mondialisation qui considèrent la colonisation comme un moment de démocratisation dans les pays colonisés. La nature de l'Etat colonial est, dans ce cas, complètement occultée. La colonisation a plus perverti la démocratie qu'elle ne l'a implantée dans les colonies. Des difficultés sérieuses des démocratisations actuelles remontent sans doute possible au moment colonial, au moins partiellement.

Les pères fondateurs de la transitologie ont beaucoup varié sur la part des facteurs internes et externes avant de se rallier aux derniers.

Guillermo O'Donnell tempère son orientation interniste antérieure après la chute du mur de Berlin sur la démocratisation des pays de l'Europe de l'Est. Il reconnaît l'existence de « tendances internationales » à la démocratisation et fait de la conditionnalité démocratique imposée par le FMI et l'OTAN l'une d'entre elles³⁵.

Juan Linz et Alfred Stepan distinguent trois types d'influences internationales pouvant contribuer à la démocratisation d'un pays. La diffusion est dite par imitation lorsqu'un pays se démocratise

à l'exemple de ses voisins pour ne pas rester en marge. L'esprit du temps (Zeitgeist) délégitime les autoritarismes en propageant les valeurs de la démocratie. Enfin, l'intervention étrangère diplomatique ou militaire dont l'exemple serait l'Allemagne et le Japon après la seconde guerre mondiale³⁶.

Laurence Whitehead, reconnu comme un spécialiste des démocratisations par les acteurs externes, favorable aux dynamiques internes au départ, réévalue le rôle des facteurs externes. Ils peuvent prendre trois formes : la contagion, le contrôle, le consentement³⁷.

Outre qu'il est difficile de mesurer avec suffisamment de précision le rôle des facteurs externes dans les vagues de démocratisation successives, l'état des lieux des démocratisations imposées aujourd'hui montre bien que celles-ci sont un échec.

L'analyse de contenu du Journal of Democracy conclut clairement à l'impasse de la transitologie et des Democratization Studies. Créée et financée par le National Endowment for Democracy, la revue entend être le fer de lance de l'exportation de la démocratie. Les travaux qu'elle publie se focalisent sur la démocratisation puis la consolidation, enfin la mise en cause des modèles.

Après le 11 septembre 2001, le pessimisme historique et les incertitudes l'emportent. Ils découlent de l'effondrement des modèles autour desquels s'est structurée la revue : un discours plus normatif que scientifique, une justification a priori de l'universalisme et la notion d'idéologie démocratique³⁸.

L'heure est sans doute venue de faire retour aux facteurs internes au risque de complexifier encore plus l'analyse des démocratisations.

3.2. Les démocraties historiques

En réalité, la question est plus large, peut être trop large. Il s'agit de se demander comment changent les régimes politiques et comment s'instaure le régime politique moderne qu'est la démocratie.

La transitologie et les Democratization Studies érigent en norme la trajectoire de la démocratie en Occident pour sommer toutes les autres expériences historiques de s'y conformer hic et nunc. L'analyse concrète est délaissée au profit des valeurs, l'imposition du modèle l'emporte sur les problèmes de la construction démocratique.

Pierre Rosanvallon, historien français, met en évidence « l'universalisme démocratique de clôture et ses résultats » les Occidentaux, écrit-il, se pensent comme les propriétaires d'un

modèle démocratique universel : c'est ajoute t-il, « un présupposé d'évidence concernant la nature de la démocratie que l'on s'est proposé d'exporter et de promouvoir. Le fait est en la matière qu'une certaine arrogance occidentale et un certain aveuglement sur la nature et les problèmes de la démocratie ont fait dramatiquement système. Aveuglement ? C'est bien le mot. L'histoire de ces trente dernières années a été vécue dans le monde occidental avec le présupposé satisfait que la démocratie était un bien qu'il possédait, qu'il avait adéquatement théorisé et réalisé³⁹.

En effet, l'histoire de la démocratie n'a été ni lisse ni aseptisée. Elle est tardive, ne cesse elle-même de se démocratiser et connaît aujourd'hui une crise profonde. L'idée de démocratie n'est pas systématisée et encore moins l'objet de compétitions pour l'instaurer ou la combattre dans les révolutions américaine et française.

Au 18^{ème} siècle, le mot ne fait pas partie du vocabulaire des Lumières, lorsqu'il est utilisé, c'est à propos de l'antiquité. Les philosophes du 18^{ème} siècle associent le mot aux notions de désordre et d'anarchie. Il est également absent de l'effervescence langagière de la révolution de 1789. Il faut attendre 1848, pour voir le vocable entrer dans le langage politique, soit plus d'un demi-siècle après la révolution française. Son historique aux Amériques est identique ; il ne fait pas partie du vocabulaire de la révolution américaine.

Après son instauration, la démocratie est d'abord censitaire et exclut de la participation politique les pauvres, les esclaves, les étrangers et les femmes.

Les premières démocraties sont à l'origine de l'expansion coloniale au 19^{ème} siècle. La France et l'Angleterre sont à la fois des régimes démocratiques et les premières puissances coloniales. Par des interventions commerciales, diplomatiques et par les guerres de conquête, ces deux pays construisent des empires sur lesquels le soleil ne se couche jamais. Déjà, en se drapant des valeurs de la civilisation, ils prétendent lutter contre la barbarie.

L'esclavage, aboli par la révolution française, rétabli par Napoléon Bonaparte, n'est condamné par le législateur, à l'initiative de Victor Schlocher, qu'en 1848. Le droit de vote des femmes n'est reconnu qu'à la libération en 1945.

L'élargissement de la démocratie s'effectue aussi dans le domaine économique, social et culturel. Ils figurent dans des constitutions ou sont garantis par les chartes adoptées par les Nations Unies.

Enfin, les démocraties peuvent connaître des crises comme c'est le cas aujourd'hui. Dès la décennie 1970-1980, les principaux hommes politiques occidentaux se demandent si elles ne sont pas devenues ingouvernables. Aujourd'hui, elles seraient devenues « illibérales⁴⁰, traversent une crise de la représentation politique. Pour Marcel Gauchet, « la crise est profonde, les droits individuels finissent par paralyser la démocratie »⁴¹. Ce rappel schématique montre bien que la démocratisation est en continuelle construction, qu'elle est toujours à construire.

Elle est un processus plutôt qu'un « prêt-à-porter » ce qui l'inscrit dans le long terme avec des changements plus ou moins lents, des arrêts, des régressions puis des avancées. Georgina Sanchez Lopez fait le constat à propos des démocraties d'Amérique latine qui font face à des évolutions, la démocratie reste à inventer avant de la perfectionner⁴². Il est difficile de dégager de l'abondante littérature de la transitologie et des Democratization Studies, une stratégie universelle de passage à la démocratie. Celle-ci est bien une invention et une innovation politique et ne peut être la réplique d'un modèle imposé.

Amartya Sen plaide, dans un petit ouvrage pour « la démocratie des autres » pour montrer pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident⁴³. L'ouvrage collectif édité sous la direction de Christophe Jaffrelot porte un titre significatif et parlant ; « Démocraties d'ailleurs » (43)

3.3. Deux problèmes : l'Etat et la Nation

Les démocratisations forcées ne règlent pas le problème de l'innovation politique en pariant sur les processus d'appropriation et de vernacularisation. Les deux sont toujours le résultat d'un choix et d'une stratégie des acteurs locaux.

Les Etats ont trop de choses à faire en même temps en période de transition et doivent régler la question de l'agenda. Ils ne peuvent faire l'impasse sur la Nation et l'Etat qui sont fragilisés, ce qui rend problématique les réformes.

La libéralisation politique, première phase de la transition, affaiblit les régimes autoritaires. Ils sont soumis, à l'intérieur au désordre, à l'insécurité et à la violence comme en Algérie, au Maroc et en Egypte. Les ingérences des Etats, des organisations internationales et des ONG s'attaquent aux appareils des Etats et à leur légitimité.

Les conditionnalités de la Banque mondiale et les plans d'ajustement structurel cherchent d'abord et avant tout à réduire les appareils de l'Etat. Les entreprises publiques sont privatisées,

la dérégulation économique et l'ouverture du commerce extérieur faites. Les effectifs de la fonction publique voire même de l'armée, doivent impérativement baisser. Les Etats sont affaiblis au moment même où il leur est demandé de se réformer.

Ils le peuvent d'autant moins qu'ils sont de plus en plus délégitimés. Des pressions extérieures trop fortes s'attaquent à la souveraineté des Etats qu'elles font apparaître comme trop soumis et dépendants de l'étranger. L'Etat est ainsi de plus en plus externalisé et mondialisé plutôt qu'intériorisé et endogénéisé. L'image des Etats en Afrique du Nord est bien celle là : Les Etats obéissent plus aux injonctions extérieures qu'aux demandes locales.

Enfin, la légitimité des Etats baisse du fait des politiques économiques et sociales imposées. Les plans d'ajustement structurel ont des conséquences sociales dramatiques pour la majorité de la population. Les Etats ne sont plus en mesure de répondre aux besoins de la population, ce qui les discrédite et avec eux l'idée de réforme et de démocratie. Le « Can we eat Democracy ? » d'un paysan zambien est largement partagé dans le continent.

Les Etats fragilisés refusent de se réformer ou n'ont plus la légitimité pour le faire. Ils doivent être réhabilités et leur construction poursuivie. L'Etat fort est différent de l'Etat autoritaire. L'Etat intégral est mieux à même pour assurer la sécurité des personnes et des biens et conduire des politiques publiques tournées vers la satisfaction des besoins des citoyens.

L'intégration nationale est un autre écueil à lever. Elle apparaît même comme un préalable à la démocratie. Juan Linz et Alfred Stepan considèrent que la démocratie ne peut prospérer que dans un Etat nation homogène et (qu'il) ne peut y avoir de démocratie sans un Etat souverain. »⁴⁴

La démocratisation réactive des conflits anciens comme elle en inaugure d'autres. Ils peuvent aller jusqu'à des guerres civiles ou, tout au moins, des luttes sans fin qui remettent en cause l'identité nationale.

Si le contrôle des territoires et la tradition étatique sont forts au Maghreb, l'identité est mise à rude épreuve par les islamistes radicaux et les minorités ethniques.

Les premiers contestent l'existence des nations séparées au profit de la seule communauté des Croyants (Umma) Ils entendent également faire de l'islam et de la tradition (charia), le référent unique de l'identité.

Les seconds demandent la reconnaissance du passé, de la langue et de la culture berbères pour en faire les fondements de l'identité nationale.

Les débats sont toujours en cours, notamment en Algérie et au Maroc. Le règlement définitif de ces questions éviterait de faire de toute libéralisation politique et de toute démocratisation le terrain propice à la discorde (fitna) et au désordre. Ils discréditent l'idée de démocratie, reculant ainsi, un peu plus l'avènement de celle-ci.

En conclusion, force est de constater que les conditionnalités politiques, la promotion des droits de l'homme et l'exportation de la démocratie sont loin d'avoir fait la preuve de leur pertinence. Bien plus, elles deviennent un obstacle supplémentaire de la démocratisation et retardent l'avènement de la démocratie.

Toutes les difficultés ne découlent pas pour autant de la démocratie. La part des facteurs strictement endogènes n'est pas à passer sous silence.

Les sciences sociales font face à des situations éminemment complexes. L'apport de la transitologie et des Democratization Studies aux transitions sud américaines et en Europe de l'est a été modeste. Il en est de même en Afrique et dans le monde arabe. Au mieux, les chercheurs ont joué le rôle d'experts, notamment dans le domaine du constitutionnalisme et de la décentralisation. Il leur faut aujourd'hui, dépasser l'un et l'autre.

Bibliographie

- . Outre la bibliographie citée en notes, les revues et ouvrages suivants ont été consultés
- . Jean Bricmont. Impérialisme humanitaire. Droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort. Editions Aden, Paris, 2005
 - . Javier Santiso (sld). A la recherche de la démocratie. Edik-CERI, Paris, 2004.
 - . Pierre Melandri et Justin Vaïsse. L'empire du milieu. Les Etats-Unis et le monde depuis la fin de la guerre froide. Editions O. Jacob, Paris, 2001.
 - . Pierre Hassner et Justin Vaïsse. Washington et le monde. Dilemme d'une superpuissance. CERI-Autrement, Paris, 2003
 - . Noam Chomsky. Dominer le monde ou sauver la planète ? Fayard, Paris, 2004.
 - . François Jullien. De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures. Fayard, Paris, 2008.
 - . Yue Daiyun, Alain Le Pichon. La licorne et le dragon, les malentendus dans la recherche de l'universel. Editions Charles Léopold Mayer. Presses universitaires de Pékin, Paris-Pekin, 2003.
 - . Benjamin Barber. L'empire de la peur. Terrorisme, guerre, démocratie. Fayard, Paris, 2003.
 - . Jean-Pascal Dalloz et Patrick Quantin (études réunies et présentées par) Transitions démocratiques africaines. Karthala, Paris, 1997.
 - . Mohamood Mamdani. Citoyen et sujet. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif. Karthala-Séphis, Paris, 2004
 - . Institut des droits de l'homme lyon. Vers un système arabe de protection des droits de l'homme : la Charte arabe des droits de l'homme. Imprimerie VCL, Lyon, 2002.
 - . Malika Zeghal. Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie. La Découverte, Paris, 2005.
 - . Abdelkébir Khatibi. L'alternance et les partis politiques. Eddif, Casablanca, 2000.
 - . Hichem Djait. La crise de la culture islamique, Fayard, Paris, 2004
 - . Samir Kassir. Considérations sur le malheur arabe. Actes sud-Sinbad, 2004.
 - . Moustapha Safouan. Pourquoi le monde arabe n'est pas libre. Politique de l'écriture et terrorisme religieux, Denoël, Paris, 2008.
 - . Ahmed Mahiou et Jean Robert Henri (sld) où va l'Algérie ? Karthala-Ireman, 2001.
 - . Hébé Beji. Nous, décolonisés. Essai. Arléa, Paris, 2008-10-06
 - . Ahmed Benbitour. Radioscopie de la gouvernance algérienne. Edif 2000, Alger, 2006.

- . La Méditerranée à l'épreuve du 11 septembre. Confluences Méditerranée-Algérie n° 1, Hiver 2001-2002.
- . Sarah Ben Nefissa (en collaboration avec Sari Hanafi) Pouvoir et associations dans le monde arabe. CNRS-éditions, 2002.
- . Raschid Khalidi. L'empire aveuglé. Les Etats-Unis et le Moyen-Orient. Actes-Sud, 2004.
- . Edward W. Saïd Humanisme et démocratie. Fayard, Paris, 2004.
- . Claude Ake Feasibility of Democracy in Africa. CODESRIA. Dakar, 2003.
- . Ghassan Salamé (dir). Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique. Fayard, Paris, 1994.
- . Marina Ottaway. Democracy Promotion in the Middle East: Restoring Credibility. Policy Brief, n° 60, juin 2008.

Notes

¹ I. Wallerstein fait remonter le droit d'ingérence à 1550, date de la convocation par Charles Quint d'une commission juridique du Consejo de Las Indias à Valladolid pour trancher le débat qui oppose Sépulveda et Las Casas à propos de la politique espagnole face aux Indiens d'Amérique (L'universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence, Demopolis, Paris, 2008.

² Colossus : the Price of America's Empire. Penguin Press, New-York, 2004, p24

³ Voir Pour une meilleure gouvernance dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. Renforcer l'inclusion sociale et la responsabilité. Banque mondiale –ed Eska, Paris, 2004, p XVIII.

⁴ Gouvernance et développement. Banque mondiale, Washington DC, 1994

⁵ Gouvernance. La perspective de la Banque mondiale, Washington DC, 1994

⁶ Richard Jolly. Bonne gouvernance et démocratisation. Le rôle des organisations internationales.(unac.org/français/gouvernance /index.html). 6 bis .PNUD. La gouvernance pour un développement humain durable. PNUD, Paris, 1997.

⁷ Dominique Martin, Jean Luc Metzger, Philippe Pierre, Les métamorphoses du monde. Sociologie de la mondialisation. Seuil, Paris, 2003, p 247.

⁸ Samy Cohen. La résistance des Etats. Les démocraties face aux défis de la mondialisation. Seuil, Paris, 2003, p51.

⁹ Droits de l'homme et philanthropie hégémonique. ARSS, mars 1998.

¹⁰ Philippe-Vincent Droz. Vertiges de la puissance : le moment américain au Proche Orient. La découverte, Paris, 2003, p150.

¹¹ Mario Bettati. Le droit d'ingérence : mutation de l'ordre international. Odile Jacob, Paris, 1996, p15.

¹² Ibid

¹³ Politique étrangère de la France, mai-juin 1990, p 130

¹⁴ Ibid, juillet août 1996, p89

¹⁵ La tribune, 26 août 2008

¹⁶ http://www.diplomatie.gouv.fr/rubrique_imprim.php3id_rubrique_1053

¹⁶ bis Ibid

¹⁷ Discours cité dans l'article sur G.W.Bush et la paix démocratique (Le Figaro, 19 mars 2005)

¹⁸ A National Security Strategy of Engagement and Enlargement. The White House, février 1996.

¹⁹ Le Figaro, 21 mai 2002

-
- ²⁰ Le Quotidien d'Oran, 6 mars 2004
- ²¹ Le Soir d'Algérie, 4 février 2007
- ²² El Watan, 18 août 2008
- ²³ La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie. La Découverte, Paris, 2006.
- ²⁴ http://www.bladi.net/11267_washington_le_maroc_un_modele_de_reforme_dans_le_monde
- ²⁵ Op cité
- ²⁶ Moyen Orient. L'enjeu démocratique. Michalon, Paris 2006, p16
- ²⁷ Ibid, p2
- ²⁸ <http://www.algeria-watch.de/fr/artcle/analyse/amrouche-congres.htm>.
- ²⁹ Pour un bilan des réformes se reporte à Chenntouf Tayeb (sous la direction). L'Algérie face à la mondialisation. Dakar, CODESRIA, série des livres, 2008.
- ³⁰ Chenntouf Tayeb. L'Etat face à la mondialisation : le cas de l'Algérie. Communications à la 11^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA (Maputo, Mozambique, 5-12 décembre 2005).
- ³¹ Pour l'historique du Patriot Act et des réactions qu'il provoque, se reporter au site Internet bien documenté qui lui est dédié.
- ³² Washington, Washington Institut for Near East Policy, 2001
- ³³ <http://www.ldh-toulon.net/php.article2078>
- ³⁴ The influence of International Context upon the choice of National Institution and policies in Neo-democracies, op cité, pp 42-49
- ³⁵ Problems of Democratic Transition and Consolidation, op cité, pp 4-22
- ³⁶ International Aspects of Democratization, op cité, p4
- ³⁷ Florent Guénard. La promotion de la démocratie: une impasse théorique (<http://www.laviedesidees.fr>)
- ³⁸ L'universalisme démocratique : histoire et problèmes (<http://www.laviedesidees.fr>)
- ³⁹ Fareed Zakaria, op cité
- ⁴⁰ L'avènement de la démocratie. vol 1 : la révolution moderne, vol 2 : la crise du libéralisme, Gallimard, Paris 2007
- ⁴¹ Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine. L'Harmattan, Paris, 1993.
- ⁴² La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident. Editions Payot et Rivages, 2003
- ⁴³ Karthala-CERI, Paris, 2000
- ⁴⁴ Op cité, p52